Collectivité Territoriale de Guyane

Opération foncière du groupe Orange

Réaction de la Collectivité Territoriale de Guyane

COMMUNIQUÉ

Le foncier, mis, à titre gracieux par l'État, à la disposition des établissements publics de France Telecom, TDF (à Cayenne, Matoury, Montsinéry, etc.) et dont, notamment le groupe Orange a hérité, va être incessamment soumis au lancement d'une vaste offensive commerciale, allant à l'encontre des intérêts des collectivités, notamment celles du Centre-Littoral.

Tout comme il a démontré son indifférence à l'isolement numérique de la Guyane, le groupe Orange, peu soucieux des difficultés des collectivités à trouver du foncier disponible pour construire des équipements d'intérêt général, ignorant le caractère de zone d'intervention foncière de la commune de Cayenne, s'apprête à mettre aux enchères des terrains sur la zone Troubiran, privant ainsi la municipalité et la CTG de la possibilité de disposer de réserves foncières à proximité de grands équipements publics (ZAC Hibiscus, Université, IFAS) et de maîtriser le développement urbain de Cayenne.

Il est scandaleux, alors que nul n'ignore les pressions foncières auxquelles est soumis le territoire communal le plus petit de Guyane et, à ce jour, le plus peuplé, que les collectivités soient contraintes, malgré elles, de construire des équipements au gré d'opportunités foncières qui accroissent leurs charges et les difficultés de transports et de déplacements des usagers.

La Collectivité Territoriale de Guyane tient à marquer sa forte opposition à une opération qui ne fait que conforter l'impression générale quant à la mise à sac du patrimoine public au profit d'un enrichissement sans cause, et s'étonne que l'État, actionnaire d'Orange, informé des demandes de transfert de foncier au profit des collectivités, n'ait pas jugé utile :

- De faire reporter cette opération à caractère spéculatif ;
- D'identifier et de caractériser ces terrains dans le cadre de l'OIN ;
- D'organiser une concertation avec les collectivités et leurs établissements publics pour exercer le droit de préemption.

Alors que les collectivités, les administrations publiques et les bailleurs sociaux se plaignent du manque de terrains viabilisés, il se prépare un probable scandale foncier et financier. Ce sont des opérations de bradage de terrains nus constructibles et de cessions foncières effectuées de manière discrétionnaire auxquelles nous sommes confrontés.

La Collectivité Territoriale de Guyane estime que le groupe Orange exploiterait ainsi, au profit de ses intérêts, l'incapacité de la puissance publique à assainir le domaine de la conservation foncière, et à remédier aux anomalies de gestion de ce secteur.

La Collectivité Territoriale de Guyane rappelle qu'il y a urgence à apporter les réponses pérennes à la question de la gouvernance foncière et à la nécessité de son application avec comme fondement le respect des règles de sécurité et de transparence.

La Collectivité Territoriale de Guyane interpelle le représentant de l'État, l'EPFAG et la Maire de Cayenne et Présidente de la CACL, afin d'exercer dans les meilleurs délais le droit de préemption sur les terrains concernés.